

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2014 À 20H30.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, BADIER Aimée, FOURNIER Christophe, BARDE Cédric, BOUILLOUX Nathalie, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, CHOURLIN Olivier, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MASSON Véronique, POUPLIER Jean-Noël, TRAVARD Joël.

Absents excusés : JULLIERON Alain (pouvoir à Jean-Michel GIROUX), MERMET Jacques (pouvoir à Nathalie BOUILLOUX).

Convocation du 18 septembre 2014

Secrétaire de séance : Olivier CHOURLIN.

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- INSTALLÉ Melle Laurianne CASAMASSA au sein du Conseil Municipal en remplacement de M. Jean Paul PONTVIANNE, démissionnaire.
Élu Melle CASAMASSA, membre du Centre Communal d'Action Social (CCAS), de la Commission Tourisme et Rayonnement du territoire, déléguée de la municipalité à l'Office de Tourisme Intercommunal et déléguée à la Commission Tourisme de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.
- RÉVISÉ les indemnités du Maire et des Adjointes suite au départ de M. Jean Paul PONTVIANNE, conseiller municipal délégué. Il a été fixé par 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :
*Indemnité du Maire : 43% de l'IB 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
*Indemnité des Adjointes : 16,5% de l'IB 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- MODIFIÉ le tableau des emplois communaux comme suit :
 - Suppression du poste de gardien de police à compter du 1^{er} octobre 2014 et création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème}.
 - Suppression du poste d'Adjoint Technique 24/35^{ème} au service des écoles suite à un départ à la retraite et création du même poste 21/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2014.
- AUTORISÉ le Maire à signer un avenant au contrat par affermage du Service Public de l'Eau Potable suite à l'entrée en application par décret du 05 octobre 2011 de la réforme dénommée « Construire sans détruire ». ceci entrainera une rémunération supplémentaire pour le délégataire qui sera répercutée sur le prix du m³ d'eau qui passera de 0,6833 € HT à 0,7193 € HT.

- FIXÉ l'indemnité de Conseil à Monsieur le Receveur des Finances Publiques pour l'année 2014 à son taux maximum soit 746,08 € brut.
- DÉCIDÉ les modifications budgétaires suivantes :
 Transfert du Compte 022 - dépenses imprévues au Compte 61522 - entretien des bâtiments pour 7500,00 €
 Transfert du Compte 020 - dépenses imprévues au Compte 204 - subventions d'équipements versées pour 1445,00 €
 Transfert du compte 6067 (fonctionnement) - fournitures scolaires au compte 2184 (investissement) - mobilier groupe scolaire pour 1032,00 €
- AUTORISÉ LE Maire à signer un contrat de location maintenance pour la fourniture de photocopieurs (Mairie-Ecoles) avec la société 01Bureautique.
- VOTÉ la modification des statuts de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon suite à l'adhésion de SERRIERES SUR AIN à celle-ci qui comportera désormais 14 communes.
- VOTÉ à l'unanimité une motion de soutien de la commune au Conseil Général de l'Ain pour son maintien dans l'organisation territoriale.
- VOTÉ par 18 voix pour et 1 abstention, une motion de soutien à l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- ACCEPTÉ la résiliation du bail de Monsieur SEURRE Joël occupant un logement T2 au 1 place Xavier Bichat à compter du 30 novembre 2014.
- ACCEPTÉ la résiliation du bail de location du garage de la Gendarmerie occupé par Melle VUAILLAT Manon à compter du 31 juillet 2014.
- DÉCIDÉ d'exonérer de la Taxe Locale d'Aménagement en totalité les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m² soumis à déclaration préalable.
- AUTORISÉ la reconduction de la convention entre le Préfet de l'Ain et la commune de PONCIN pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- ACCEPTÉ la demande de location de l'appartement T3 avenue du Château présentée par Mme BESSON Alice pour un loyer mensuel de 450 € charges non comprises dans la mesure où sa banque lui apporte sa caution.
- DÉCIDÉ d'autoriser M. Olivier CHOURLIN pour représenter la commune dans la procédure d'expulsion de la locataire de l'appartement T2 avenue du Château.

Clôture à 22h00.

Le Maire,
JM. GIROUX